

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES
Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

- SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN

Prélèvement	00114688	Commune	PHILONDENX
Unité de gestion	0579 SYNDICAT MARSEILLON ET TURSAN	Prélevé le :	mardi 03 décembre 2019 à 11h35
Installation	UDI 000404 TURSAN	par :	DELPHINE DENIS
Point de surveillance	S 0000000578 BOURG	Type visite :	D2
Localisation exacte	1 JET CANTINE ECOLE	Motif :	CP

Type de l'analyse : M1JET Analyse effectuée par : Laboratoires des Pyrénées et des Landes 4001
Code SISE de l'analyse : 00115196 Référence laboratoire : SE1914561/23399

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,013 mg/L	2	1	
Nickel	9,3 µg/L	20		
Plomb	<1 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00114688)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Les teneurs en plomb, cuivre et nickel ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. En effet, compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement,branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Signé à Mont de Marsan le 10 décembre 2019
Pour le Directeur, l'ingénieur d'études sanitaires



QUERO LOIC